



## Conditions générales d'utilisation du site de vol parapente 'GRINGLAY'

### GESTIONNAIRE DU SITE

Le Cumulux Paragliding Club A.s.b.l. est le gestionnaire du site de vol parapente 'Gringlay'.

### CHAQUE PILOTE DOIT

1. présenter un brevet pilote valable.
2. disposer d'une assurance responsabilité civile aérienne valable.
3. utiliser une voile couverte par un certificat de contrôle valable.
4. disposer d'un parachute de secours.
5. utiliser une sellette munie d'un protecteur.
6. porter un casque adéquat.
7. se renseigner au préalable des particularités et dangers du site auprès d'un membre actif du club.

Le club se réserve le droit de refuser la fréquentation du site en cas de non-observation des conditions précitées.

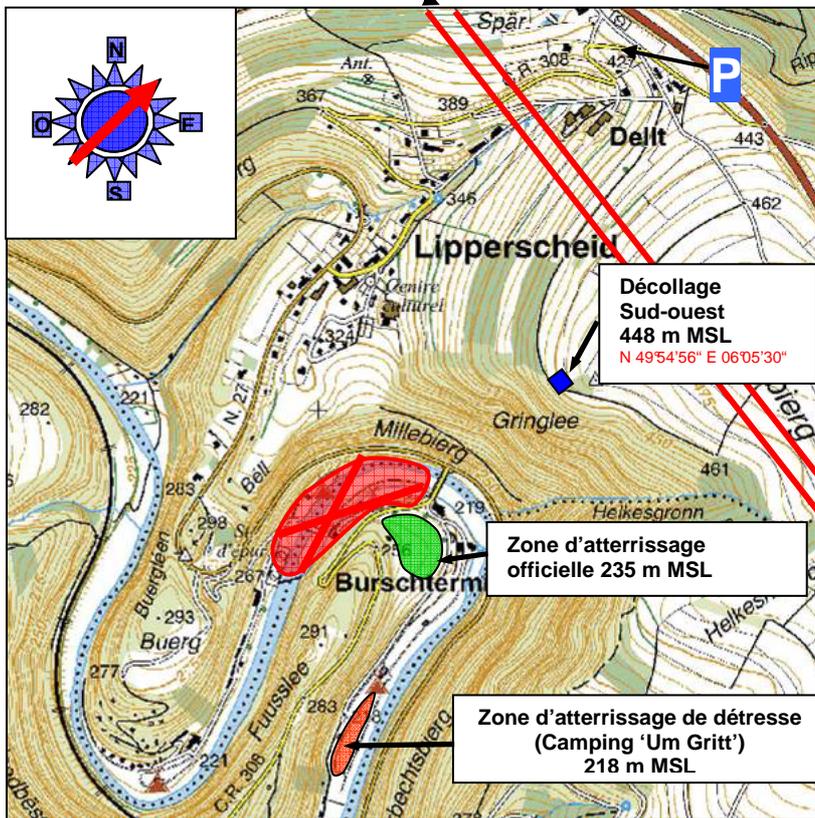
### DIRECTIVES DE VOL

1. Une visite de la zone d'atterrissage est obligatoire avant chaque vol – se renseigner des conditions météorologiques et de la direction du vent à l'aide des manches à air.
2. Respecter les règles de priorité:
  - a. le pilote qui a la falaise à sa droite a priorité.
3. Vu la taille de la pente et afin d'éviter les risques de collision, seulement 5 pilotes peuvent se partager simultanément l'espace aérien, si les conditions se limitent à voler uniquement près de la falaise.
4. L'altitude de vol maximale autorisée est de 1067 m ( niveau mer ) soit 3500 ft AMSL
5. Procéder à la phase d'atterrissage à partir d'une hauteur de 100m AGL.
6. **Pour des vols de distance, l'espace aérien autour du site est à respecter, voir carte aéronautique en annexe.**



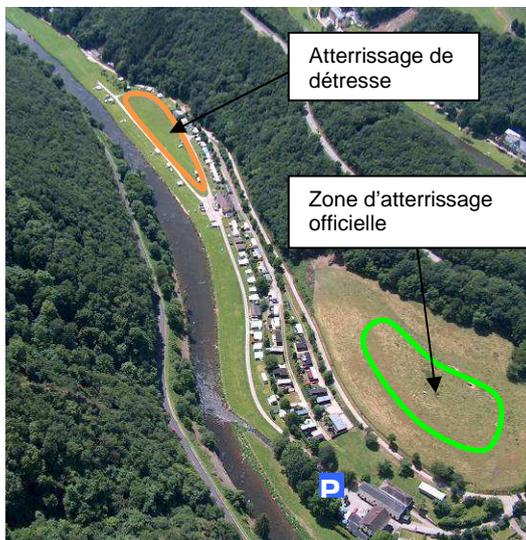
## INSTRUCTIONS POUR L'ATTERRISSAGE

1. Défense d'atterrir du côté droit du pont (Zone marquée)
2. **Attention: Lignes de haute tension**



## CONSIGNES D'ATTERRISSAGE

1. Atterrissage régulier dans la prairie surélevée, face à l'Hôtel-Restaurant « Du Moulin ».
2. Zone d'atterrissage de détresse au Camping « Um Gritt »





## Conditions générales d'utilisation du site de vol parapente 'GRINGLAY'

### **DANGERS !**

1. Respectez la distance de sécurité par rapport aux lignes de haute tension derrière la zone de décollage!
2. En cas de vents très forts, s'éloigner de la pente à temps utile afin d'atteindre la zone d'atterrissage.
3. En cas d'un vent fort de direction ouest, se méfier des turbulences qui peuvent se former en approche de la zone d'atterrissage!

### **PARKING**

1. Interdiction de stationner au point de décollage!
2. Se rendre à pied au point de décollage. ( 500m )
3. Utiliser le parking près de la Brasserie « Du Vieux Moulin » situé avant le terrain d'atterrissage.
4. Utiliser le chemin pédestre marqué pour atteindre le décollage. ( 20 minutes )
5. Ne pas circuler avec la voiture dans l'enceinte du camping !

### **AUTRES CONSIGNES**

1. Le site « Gringlay » est interdit aux paramoteurs.
2. Interdiction aux écoles de parapente d'utiliser le site pour des raisons de formation.
3. Chaque pilote vole sous sa propre responsabilité et doit savoir estimer les dangers et les risques qu'il court.
4. Le « CUMULUX Paragliding Club » n'assume aucune responsabilité en cas d'accident ou de dégâts causés à des tiers.
5. Veuillez respecter la propreté du site et le calme naturel.
6. La fréquence de communication du site est le canal radio PMR 5 = 446,05625 MHz.

### **CONTACTS**

1. Appel de Secours : ☎ 112
2. Police : ☎ 113
3. Renseignements sur le site : ☎ ( +352 ) 691 300 369 ou ( +352 ) 621 229 703  
ou bien : ☎ ( +352 ) 51 72 72 52
4. Service météo aéroport : ☎ ( +352 ) 479827 300
5. Administration de la Navigation Aérienne : ☎ ( +352 ) 4798-22000